



renouvellement de CDD à durer imprécise

Par **Maman27**, le **30/06/2011 à 18:30**

Bonjour,

Embauchée en décembre dernier en CDD pour 6 mois en remplacement d'un congé maternité, mon contrat arrive à échéance demain. Aujourd'hui, l'employeur m'a (enfin) soumis un nouveau contrat en CDD (en remplacement d'un congé parental, cette fois), dans lequel figure une mention qui me chiffonne : "pour une durée MINIMALE de 6 mois". Cela laisse supposer que le CDD peut durer plus de 6 mois. Or, par deux fois déjà, il m'a fait miroiter un CDI après le premier CDD.

Ma question : peut-il faire durer ce nouveau CDD autant qu'il le veut ?

Par avance, merci de vos réponses éclairées...

Par **P.M.**, le **30/06/2011 à 18:56**

Bonjour,

Il ne s'agit donc pas d'un renouvellement de CDD mais d'un nouveau, il faudrait savoir s'il est mentionné qu'il est conclu pour une durée minimale de 6 mois et qu'il pourra se prolonger jusqu'au retour de la personne absente car dans ce cas, effectivement, il est à terme imprécis et ne prendra fin qu'à la réalisation de son objet (la fin de l'absence de la salariée ou son départ de l'entreprise)...

Par **Paul PERUISSET**, le **30/06/2011 à 18:56**

Bonsoir,

Oui, l'employeur peut vous faire un 2ème CDD, puisque c'est pour remplacement. Dans ce cas, il peut vous en faire plusieurs sans délai de carence entre deux.

Cordialement,,
Paul PERUISSET